

En mouvement

Bulletin interne du CISSS du Bas-Saint-Laurent

Vol. 8 / N° 23 / 14 février 2023

Mise en place des stations de changement de masques

Les portières et les portiers qui sont présents à l'entrée de nos installations depuis près de deux ans vont bientôt laisser la place à des stations de changement de masques et de désinfection des mains à compter de la mi-février 2023. Cette façon de faire est déjà en vigueur dans les CLSC depuis la mi-décembre.

Afin de protéger les usagers et le personnel de ces milieux de soins, l'organisation mise maintenant sur la **responsabilisation de tous face à la COVID et aux autres virus respiratoires**. Le port du masque et le lavage des mains demeurent évidemment

obligatoires en tout temps dans les hôpitaux et les CLSC du Bas-Saint-Laurent puisque la pertinence et l'efficacité de ces bonnes pratiques ne sont plus à démontrer. Cependant, il en va maintenant de la responsabilité de chacun d'appliquer ces mesures dans nos milieux de soins, et ce, afin de favoriser la prévention et le contrôle des infections.

Nous comptons sur la collaboration des membres du personnel afin d'aviser les usagers si des écarts sont observés quant au port du masque en tout temps ainsi qu'à la désinfection fréquente

des mains. Nous vous rappelons également que les membres du personnel doivent continuer **d'emprunter les entrées dédiées au personnel pour accéder à l'établissement**, ce qui assure un meilleur contrôle de l'affluence dans les entrées principales.

Nous profitons aussi de l'occasion pour souligner le travail effectué par nos portières et nos portiers lors des deux dernières années. Ils ont fait un travail remarquable et nous les remercions.

La prévention et le contrôle des infections, c'est l'affaire de tous!

Précisions concernant vos feuillets fiscaux 2022

Les feuillets fiscaux seront postés, d'ici la fin février, pour les personnes :

- qui ont quitté le CISSS du Bas-Saint-Laurent durant l'année 2022;
- qui quitteront le CISSS du Bas-Saint-Laurent d'ici le 28 février 2023;
- qui sont en congé longue durée (retrait préventif, maternité, parental, traitement différé, maladie, etc.).

Pour le personnel actif, nous vous confirmons que vos feuillets fiscaux sont actuellement disponibles dans l'application Logibec GCH Espresso.

Pour plus de détails, [consultez la la nouvelle intranet du 9 février dernier](#).

Temps supplémentaire converti en temps chômé (congé)

Conformément aux arrangements locaux des conventions collectives concernant les heures supplémentaires converties en temps chômé (congé), nous désirons vous rappeler que vous avez le droit d'accumuler un maximum de :

- Pour les syndicats SCFP et APTS : 5 jours de temps chômé;
- Pour le syndicat CSN : 5 jours pour les postes **qui nécessitent** un remplacement lors du temps chômé (congé) et 10 jours pour les postes **qui ne nécessitent pas** un remplacement lors du temps chômé (congé).

Par conséquent, tout excédent cumulé, au 31 mars de chaque année, sera automatiquement payé à toutes les personnes salariées des syndicats SCFP, CSN et APTS. Pour cette année, l'excédent sera ajouté à la paie déposée le 20 avril 2023.

À la recherche de personnes chargées de cours en Intégration à la profession infirmière au Québec

Dans le cadre du programme d'attestation d'études collégiales (AEC) Intégration à la profession infirmière au Québec (CWA.00), la Formation continue du Cégep de Rimouski est à la recherche de personnes prêtes à obtenir une charge de cours.

Que diriez-vous de partager votre savoir-faire avec 20 infirmières et infirmiers provenant de l'étranger pour vous prêter main-forte? L'idée de former des collègues vous interpelle et vous avez envie de partager vos connaissances? Venez relever le défi de l'enseignement et mettre à profit votre expérience.

De jour, de soir, en présence, en virtuel, à temps partiel ou très partiel, tout est possible! Et le contenu des cours est déjà créé.

Quelle belle occasion de contribuer autrement à votre milieu de travail!

Voyez les offres :

[Contexte de pratique \(90 heures\)](#) – Théorie, laboratoire et supervision de stage

[Contexte de pratique \(15 heures\)](#) - Supervision de stage

[Intervention infirmière : assises disciplinaires, communication, éducation \(75 heures\)](#) – Théorie et laboratoire seulement

[Intervention infirmière en médecine et en chirurgie I \(105 heures\)](#) – Supervision de stage

[Intervention infirmière en médecine et en chirurgie II \(240 heures\)](#) – Théorie, laboratoire et supervision de stage

Pour plus de précisions sur ce projet, contactez Mme Monia Morin 418 722-0939 au poste 46066.



Le CISSS du Bas-Saint-Laurent recherche des personnes intéressées à mettre en place une ressource de type familial dans les secteurs de Rimouski-Neigette, de La Mitis et du KRTB afin d'accueillir une clientèle adulte vivant avec des problématiques de santé mentale. L'objectif est d'offrir à ces personnes un milieu de vie sécuritaire répondant à leurs besoins.

Si vous souhaitez ouvrir votre cœur et partager votre toit, communiquez avec Kimberly Richard au 418 775-6225, poste 3440, ou visitez la page Web de recrutement de ressources de type familial en santé mentale au cisssbsl.com/node/2705.

Prix Distinction

Les prix Distinction sont de retour!

Jusqu'au 10 mars 2023, vous pouvez soumettre une candidature à l'aide du formulaire disponible au cisssbsl.com/distinction.

Québec

Programme de vacances estivales 2023

La planification des vacances pour la période estivale 2023 est en cours. Celle-ci s'effectue exclusivement par Logibec GCH Espresso. Cette action peut être effectuée d'un poste de travail disponible dans votre installation ou en utilisant Logibec - Accès à distance à partir de votre ordinateur personnel ou de votre appareil mobile à l'adresse suivante :

extranet.cisssbsl.rtss.qc.ca

Pour vous informer sur les règles applicables et les particularités selon votre accréditation syndicale, référez-vous à l'*Outil de l'employé - programme de vacances* ou aux abrégés qui se trouvent dans l'intranet au mon.intranet.cisssbsl.rtss.qc.ca/node/8191.

Dates et étapes à retenir :

Du 1^{er} au 15 mars 2023

Dès le 1^{er} mars 2023, les membres du personnel sont invités à prendre connaissance de la période qui leur est allouée pour effectuer leur préférence de vacances. Il est important de respecter leur rang d'ancienneté ainsi que les quotas (nombres de personnes qui peuvent partir en vacances en même temps) qui ont été établis dans leur groupe respectif.

- Seulement des **semaines complètes (X)** doivent apparaître dans le calendrier de vacances. Si des **journées de vacances à l'unité (fractionnement)** sont inscrites,

elles **seront refusées** dans les calendriers. Les journées de fractionnement doivent être demandées lors des confections d'horaires selon les ressources disponibles.

- Lors de l'expression de ses préférences de vacances, il est possible d'exprimer une deuxième ou une troisième préférence de vacances dans l'éventualité où une d'entre elles ne peut être accordée (aucune priorisation à inscrire dans le champ commentaire).
- Celui ou celle qui désire exprimer ses préférences de vacances en discontinu (deux choix distincts) pour une même période de vacances doit préciser dans le champ Commentaire sa priorisation

afin de faire prévaloir son ancienneté. Priorité 1 = XX, Priorité 2 = XX.

Le 15 avril 2023

Le programme de vacances est officiel et visible dans Logibec GCH Espresso pour tous les personnes œuvrant dans notre CISSS. Afin d'éviter toute problématique, vous devez attendre que le programme soit officiel avant de finaliser vos projets de vacances.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez vous adresser à votre supérieur immédiat.

Votre PAE Morneau Shepell devient Solutions Mieux-être LifeWorks

Morneau Shepell, qui est le fournisseur du programme d'aide aux employés (PAE) du CISSS du Bas-Saint-Laurent depuis février 2017, a récemment changé son nom pour Solutions Mieux-être LifeWorks afin de mieux refléter son engagement en matière de leadership et d'innovation en solutions de mieux-être.

Le PAE continuera d'offrir des services professionnels pour toute personne qui éprouve des difficultés liées à sa santé, à son bien-être psychologique, à ses finances, à son travail, etc. En tant que membre du personnel, vous avez accès à 5 h de consultation chaque année, pour la période du 1^{er} avril au

31 mars. Ce service, entièrement confidentiel, est disponible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

Nouveautés

- Nouveau numéro : le numéro de téléphone pour obtenir une consultation individuelle avec un intervenant ou une intervenante est maintenant le 1 855 612-2998. Prenez note que l'ancien numéro demeure fonctionnel pendant la période de transition.
- Accès à la plateforme LifeWorks : un nouvel outil pour que vous puissiez agir en prévention ou obtenir des consultations avec des experts.
- Clavardage : possibilité de clavarder avec un intervenant,

24 heures sur 24, 7 jours sur 7, via la plateforme LifeWorks.

Plateforme LifeWorks

Cette plateforme vous offre du soutien pour favoriser votre bien-être psychologique, financier, physique et émotionnel. Elle facilite l'accès à des ressources professionnelles afin de vous soutenir lors de situations difficiles.

Pour s'inscrire :

1. Rendez-vous à login. lifeworks.com ou téléchargez l'application mobile « LifeWorks » via l'App Store ou Google Play ou à l'aide du code QR ci-contre.
2. Cliquez sur « S'enregistrer » ou « S'inscrire ».

3. Entrez votre code d'invitation : BSL-Matricule de l'employé (ex. : BSL-99999)

4. Créez vos informations de connexion (adresse de courriel et mot de passe).

Pour plus d'informations sur le PAE, [visitez la section dédiée à ce service dans l'intranet](#) sous Directions administratives > Direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques > Mieux-être > PAE ou référez-vous à votre gestionnaire.



Avis de recherche | Superviseur de stage

La sollicitation de stages en travail social, en éducation spécialisée et en psychoéducation, pour l'automne 2023 et l'hiver 2024, est maintenant lancée et nous sommes à la recherche de superviseurs de stage.

Toute personne intéressée ou qui aimerait recommander

cette personne est priée de communiquer par courriel avec l'équipe des stages : stages.dsmer.cisssbsl@sss.gouv.qc.ca.

Date limite : 17 mars 2023

Votre collaboration est un incontournable afin d'offrir un maximum d'opportunités de stage aux étudiantes et étudiants!



Merci de partager l'information avec votre (vos) équipe(s)!

Formation obligatoire sur la cybersécurité

Les capsules sont présentées sur l'ENA. Elles sont intéressantes et animées de façon interactive avec les participants! [Pour y accéder, rendez-vous au professionnels.cisssbsl.com, section Formations et conférences.](#)

Centre intégré de santé et de services sociaux du Bas-Saint-Laurent



Santé et sécurité au travail | Dépistage

Ligne téléphonique pour le personnel : 1 833 799-0050

Santé et sécurité au travail et dépistage (7 jours/7, 8 h à 16 h)
gpit.infirmieres.sst.drhcj.cisssbsl@sss.gouv.qc.ca

